Conseil d'école du 6 novembre 2026

Membres du conseil présents :
Directrice de l'école : Mme Martinez
Enseignants : Mme Bellerophon, Mme Presle, , M. Besseyrias (remplaçant de Mme Dessol), Mme Jacquet Burnichon, M. Dumont, Mme Chamaillard, Mme Raby, Mme Wahrheit, Mme Veyssière, Mme Lebatteux
Enseignants excusés :Mme Pabiot (remplaçante de M. Tournaire)

Parents représentants titulaires :M. Coudon, Mme Morisseau, M. Ahmed, Mme Souquière, Mme Dumond, Mme Le Priol, M. Artaud, Mme Laborde, M. Rodja,, M. Philippon

Parents représentants suppléants : Mme Gatti, Mme Cayrol, Mme Gouraud

Représentant du conseil municipal : Mme Pinet-Tallon

Membres du conseil excusés : Mme Mosnier (IEN), M. Salesse (Représentant de Monsieur le Maire)

Invités :
Périscolaire : Mme Nabeiro
Restauration scolaire : Mme Faye

1- **Désignation** du secrétaire de séance : Mme Jacquet-Burnichon

2- **Présentation** de l'équipe éducative (tour de table)

3- **Effectifs 2026-2027** et répartition des classes:
11 classes
Effectif en baisse depuis l'année dernière.
Effectifs actuels 234 élèves (244 l'année dernière)

Principes de répartition :
- Mixité dans les profils d'élèves (difficultés scolaires, parcours aménagés)
- Permettre à chacun de trouver sa place (prise en compte du niveau scolaire, des affinités, des incompatibilités entre pairs)
- Alléger les classes de CP pour mieux prendre en compte les difficultés dès le début du cycle 2.

Liste des classes :
2 CP (19 élèves)
2 CE1 (23 élèves dont 15 Cham)
2 CE2 (20 élèves dont 11Cham)
1 CE2CM1 (20 élèves dont 10 Chad)
2 CM1/CM2 (21 élèves avec 12 CHAM et 22 élèves avec 6 CHAD)
1 CM1 (21 élèves avec 8 CHAM)
1 CM2 (23 élèves dont 10 CHAM)

Équipe composée de 11 enseignants + directrice déchargée à temps plein avec une mission supplémentaire : coordination du PIAL (gestion des AESH sur le Pial du collège Jeanne d'Arc)

Équipe complémentaire :

- **7 AESH** nommées sur le groupe scolaire dont 2 à mi-temps: besoins en élémentaire pour 11 élèves et 2 élèves en maternelle. Dossier en attente pour 4 élèves.
  Principe : attribution en priorité des AESH aux élèves notifiés «I» c'est-à-dire avec l'affectation d'une AESH à titre individuel (9/11 élèves sur le groupe dans ce cas). Le manque de moyens AESH contraint les AESH à mutualiser leur aide entre plusieurs élèves même pour ceux notifiés individuellement.

- Équipe du **Rased** : Mme Hayon, enseignante spécialisée intervenant sur le plan pédagogique en soutien de l'enseignant dans les classes ou en petit groupe, M. Gondeau, enseignant rééducateur intervenant sur «le métier» d'élève en maternelle et M. Chanselme, psychologue scolaire (une collègue stagiaire intervient également sur l'école cette année).

- **Enseignante en français langue étrangère**, Mme Bouchardon qui intervient auprès des élèves allophones (8 élèves actuellement) 2 ou 4 fois par semaine. Présence tous les après-midis à l'école et le matin à l'école Victor Duruy.

- **Intervenant en musique** : Mathieu Pommeret pour les élèves uniquement pour la chorale des élèves Cham. Il intervenait auprès de tous les élèves les années précédentes.
  Mme Pinet-Tallon évoque une difficulté de recrutement au niveau de la Mairie sur ces postes-là. Les écoles pénalisées ne le sont qu'une année.

- **Intervenants en EPS** : Jérôme Ravel et Amandine Debrouver

- **Infirmière municipale**, Mme Terrolle chargée des bilans de santé en CP et CE2

- Des infirmières interviennent pour faire des sensibilisations en classe sur la santé : l'équipe s'est organisée pour proposer aux élèves des éducations à la santé en cohérence avec Evar (éducation à la vie affective et relationnelle).

- **Mme Delsol, infirmière de l'éducation nationale** fera des bilans de santé pour les CM2. Elle exerce à Blaise Pascal et Jeanne d'Arc. Un médecin scolaire est rattaché à l'école également (Docteur Theis).

4- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

54,96% de participation (idem que l'année dernière)

14 élus

Rôle : mettre en lien les parents d'élèves avec l'école : proposition par la directrice de transmettre les informations aux parents si besoin, d'un éventuel trombinoscope, d'une adresse mail. (Existence d'une boite aux lettres destinée aux représentants de parents à l'entrée de l'école maternelle, page dédiée sur le site de l'école).

→ Les RPE souhaitent une communication directe et individuelle de l'école avant de désigner si nécessaire un représentant qui regroupe les informations issues de l'école.

Remarque : dans l'école, des élections des délégués de classe ont eu lieu le même jour que celles des parents représentants : organisation de conseils de délégués chaque période avec un thème de travail.

5- Vote du nouveau règlement

Règlement distribué avec 2 annexes proposées : une pour le cycle 2 et une pour le cycle 3

En début d'année, une liste d'objets autorisés a été précisée dans le cahier de liaison.

Rappel du contenu : conditions d'admission, règles concernant les sorties, assiduité avec un point particulier sur celles des horaires aménagés, la sécurité, la vie collective et l'accès à l'école, les sanctions.

A la demande d'un RPE, 2 modifications sont apportées: le remplacement du mot « maitre » par « enseignant » dans le préambule, le rajout de la particule « pas » dans une phrase négative au paragraphe 5.

→ Vote : à l'unanimité

6 - Point sur la Sécurité

- Plan vigipirate « Vigilance renforcée » depuis le 22 juin
- Infographie sur le site de l'école qui rappelle les consignes de sécurité. Livret parents accessible également.

Le PPMS (protocole et plan de mise en sûreté) a été remis à jour l'année dernière et a été transmis aux acteurs de la sécurité (secours, mairie, académie).
A l'école, toute personne étrangère à l'établissement doit se présenter à la conciergerie et demander l'autorisation d'y entrer.
Consignes ministérielles de sécurité : renforcement de la surveillance des accès aux bâtiments, contrôles visuels aléatoires des sacs, la vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement.

Une simulation incendie a été faite fin septembre pour entraîner les élèves à évacuer dans le calme. Aucune anomalie n'a été relevée et l'évacuation s'est faite dans le calme. La Directrice précise que les élèves ont une grande pratique de l'exercice incendie et réagisse avec un peu de « légèreté » au signal, pensant que c'est une fausse alerte. La prochaine alerte devra être réfléchie autrement.
A prévoir sur l'année un exercice «attentat-intrusion», un exercice « risques majeurs ».

Depuis le début de l'année, aucun incident n'est intervenu. Seul le jour d'une manifestation étudiante, les élèves ont été effrayés par une explosion (tir de mortier ?) qui s'est déroulée devant l'école. Les élèves ont été regroupés par les enseignants et remontés en classe.

Questions des RPE :

Épisode de confinement dans les toilettes : des parents rapportent que des enfants auraient été confinés dans les toilettes lors des manifestations liées à la présence de drones. Que s'est-il passé exactement et quelles consignes de sécurité ont été appliquées ?

Réponse apportée : Les consignes appliquées sont celles du PPMS et des mesures de mise à l'abri si besoin (en lieu sécurisé loin des ouvertures). Les enfants se sont réfugiés spontanément dans les toilettes et les enseignants les ont ensuite remontés en classe. Quelques drones sont apparus au-dessus de la cour lors des manifestations mais n'ont pas provoqué de trouble particulier.

Régulation du passage aux toilettes :
Dans la cour de récréation, la plupart des enseignants se trouvent pour surveiller le temps des récréations. Suite à des dégradations dans les toilettes, des jetons ont été mis en place pour réguler le passages aux toilettes (nombre de jetons = nombre de toilettes). Il est interdit d'y stationner. Depuis, cela va mieux. Au périscolaire, un animateur est posté devant les toilettes.

Question des RPE : Surveillance de la cour de récréation : certains parents souhaitent une vigilance accrue face aux conflits entre élèves, notamment lorsque des élèves plus âgés embêtent des plus jeunes, trop timides pour signaler les faits.

Réponse apportée : Il reste difficile de remarquer les conflits si les élèves ne signalent pas les faits.
Les récréations sont séparées le matin ce qui permet d'éviter les interactions entre les petits et les plus grands. 2 situations de conflits ont été traitées avant les vacances et une vigilance accrue est mise en œuvre.
Ne pas hésiter à utiliser le canal d'un élève médiateur, d'un parent ou de l'enseignant.
Ce sujet sera abordé en conseil des élèves pour essayer de trouver des solutions ensemble pour aider les élèves en difficulté.

- Situation particulière de l'école :

L'école se situe dans un quartier perçu comme insécure l'année dernière en raison des personnes souvent en état d'ébriété vers la place Delille et la proximité des réseaux de drogue.
Cette année, tout est plutôt calme. Ne pas hésiter à venir informer l'école en cas de problèmes de sécurité aux alentours de l'école.

Questions des RPE :

Circulation devant l'école, notamment devant l'hôtel Vialatte : plusieurs parents signalent des difficultés de circulation et des situations potentiellement dangereuses, surtout si des cars ou des camions sont stationnés, limitant la visibilité pour traverser.
Réponse apportée : le nécessaire a été fait, la police municipale fait des passages réguliers, le faire remonter si cela persiste.

• *Sécurité des traversées piétonnes : les parents s'inquiètent de la dangerosité de certains passages piétons. Les parents indiquent que les feux ne sont pas coordonnés et trop courts pour traverser avec un groupe.*
Réponse apportée : Mme Pinet -Tallon va alerter les adjoints en charge de la voirie.

• *Dysfonctionnement potentiel du feu devant la pharmacie : des voitures semblent continuer à passer alors que le feu piéton est vert. Une vérification du fonctionnement du feu est demandée.*
Réponse apportée : Mme Pinet -Tallon va alerter les adjoints en charge de la voirie.

• *Temps de traversée des passages piétons (devant l'ESC) : le temps accordé aux piétons semble insuffisant. Est-il possible de l'allonger ?*
Réponse apportée : Mme Pinet -Tallon va alerter les adjoints en charge de la voirie.

- *Un parent signale que les camions bennes des services de la mairie se sont garés sur le trottoir au moment de l'arrivée des élèves le matin, il serait plus judicieux de venir hors horaires d'arrivée et de sortie de l'école.*
Réponse apportée : Mme Faye est intervenue auprès d'eux.

• *Création d'un passage piéton en face de l'arrêt de bus Trudaine : cette demande vise notamment à sécuriser la traversée et à inciter les véhicules à ralentir.*

Réponse apportée :Mme Pinet -Tallon va alerter les adjoints en charge de la voirie et de la sécurité.

• *Évolution de la circulation à vélo et trottinettes : y a-t-il des projets d'extension de l'interdiction de circulation à vélo et trottinettes aux abords de l'école (comme c'est le cas dans les rues piétonnes ?*
Réponse apportée *:* Le bon sens est de mettre pied à terre en arrivant aux abords de l'école.

• *Interdiction de fumer devant l'école : serait-il possible de rappeler l'interdiction de fumer aux abords de l'établissement ?*
Réponse apportée : fait sur Internet, demande faite à la police nationale de faire respecter cette interdiction.
La Directrice peut être sollicitée au portail pour intervenir.

7- Orientations pédagogiques de l'année

L'école est mobilisée autour des 3 objectifs de la circulaire de l'éducation nationale: Instruire, Protéger et Unir

Objectif 1 de la circulaire : Instruire pour développer la maîtrise du langage, le raisonnement scientifique et la maîtrise des fondamentaux en français et en mathématiques.

Les évaluations nationales sont un des indicateurs des difficultés des élèves :
Les résultats font apparaître des difficultés de compréhension en français, une difficulté lexicale avec des retentissements sur l'étude de la langue, des difficultés en numération et en calculs pour les 2 cycles.
→ environ un quart des élèves ont des difficultés.
Cette hétérogénéité des niveaux scolaires conduit à mettre en place différentes solutions pour essayer de remédier aux difficultés :

Utilisation de dispositifs existants:

- **A**ide **P**édagogique **C**omplémentaire en dehors de la classe : activités de soutien en petit groupe en classe avec l'enseignant.
- Sollicitation du **Rased (Réseau d'Aide Spécialisé)**
- Aide de l'enseignante **F**rançais **L**angue **É**trangère
- Aide aux devoirs (secours populaire les lundis ou jeudis soirs pour 14 élèves et l'Afev pour 6 élèves),
- Accompagnement des élèves en situation de handicap
- Sollicitation des services spécialisés de l'Éducation Nationale pour gérer une situation particulière : l'équipe ressource du pôle Inclusion de l'Education Nationale peut venir observer et donner des préconisations d'aide (pédagogique ou autre).
- Demandes de dossier MDPH si constat de « handicap ». Les dossiers sont à demander l'année précédente, il y a un délai pour instruire les dossiers : 9 mois pour un nouveau dossier et 6 mois pour un renouvellement. (aide humaine ou compensation matérielle)

- Orientations possibles dans des cas particuliers (SEGPA 6ème, Ulis)

Question des RPE :Est-ce qu'il y a assez d'AESH dans l'école ?
Réponse : il n'y a pas assez de personnel, les classes rassemblent certains élèves pour mutualiser l'aide.

Mise en place d'aménagements en classe :
- Différenciation ponctuelle en classe,
- Mise en place d'adaptations formalisées par un **PPRE** (document de synthèse présentant ces adaptations à court terme),
- **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé pour les élèves présentant un trouble particulier qui exige des adaptations sur le long terme avec transmission au médecin scolaire)
- A l'appui d'un **P**rojet **P**ersonnalisé de **S**colarisation : suite à une notification MDPH, aménagements préconisés (matériel, moyen humain, soutien extérieur)

Question des RPE :Est-ce qu'il y a une assistante sociale qui peut être sollicitée par les parents ?
Réponse : Non, pas à l'éducation nationale, il y a des associations et les services de la maison des solidarités. L'école peut mettre en contact mais ce doit être une démarche réalisée par les parents.

Les parents doivent entendre les recommandations de l'équipe enseignante concernant les besoins de leur enfant car les intérêts sont les mêmes. C'est le cas notamment concernant la suggestion de bilans (orthophonique ou autre). Certains enfants n'ont pas les prises en charge nécessaires pour être mieux accompagner et les aider à progresser. L'école est quelquefois impuissante sans un accompagnement extérieur adapté.

→ pour chaque aide proposée, les parents sont informés des solutions proposées par l'équipe. Ceux-ci peuvent être également à l'origine de la demande.

Travail coordonné de l'équipe qui travaille par cycle et en inter-cycles : les enseignants se coordonnent sur les méthodes d'apprentissages utilisées et ont adopté le même support de travail notamment pour les devoirs.

Question des RPE : Poids des cartables : plusieurs parents s'interrogent sur le poids des cartables. Des solutions pourraient-elles être envisagées pour le limiter ?
Réponse apportée : les élèves transportent souvent beaucoup d'éléments qui ne sont pas en lien « direct » avec les besoins le soir à la maison : affaires de judo par exemple, gourde pleine, boite à goûter encombrante, 3 trousses différentes..., les cahiers du casier..)
ce qui peut alourdir le cartable. Chaque enseignant donne la liste des cahiers nécessaires aux devoirs le soir et rien ne doit être rajouté.
Des habitudes sont à donner aux élèves : gourde vide dans le cartable, la trousse peut rester en

classe et seuls les cahiers utiles sont dans le cartable, proposition de prendre un sac à dos plutôt qu'un cartable pour les jours de conservatoire pour les élèves à horaires aménagés, laisser les cahiers des devoirs faits en classe...

Objectif 2 de la circulaire: Protéger

Cela signifie lutter contre les violences, le harcèlement et permettre aux élèves d'apprendre dans un cadre sécurisé.

Exemples de mesures prévues :

- Après un voyage comportant au moins une nuitée, les élèves auront un questionnaire appelé « Brisons le silence » pour connaître leur bien-être lors de ce voyage (mesure nationale).
- En classe, dans le cadre de l'EMC, les élèves vont travailler sur différents thèmes à travers notamment le **programme Phare** : Une journée « Tous en vert » prévue le 5 novembre est engagée sur l'école avec également une discussion autour du harcèlement prévue dans toutes les classes.

L'école pratique la **préoccupation partagée** qui consiste à régler les problèmes de harcèlement en sensibilisant les élèves à l'altruisme et à l'empathie.

Le travail sur le climat scolaire continue : la pratique du message clair est mise en place dans les classes pour apprendre à se comprendre et se parler sans violence en cas de désaccord.

Un **protocole violence** commun au périscolaire et scolaire a été mis en place au sein de l'école : il consiste à définir la violence et ses différents types (violence physique/psychologique et verbale) à travers un travail en classe. Un protocole est présenté à chaque élève pour expliquer la mise en place d'un tableau de suivi des actes jugés violents.

Les faits sont relevés et donnent suite à des actions de la part de l'équipe pédagogique. Le tableau de suivi est collé dans le cahier de liaison de l'élève pour information aux parents. A ce jour, 20 élèves ont un dossier ouvert.

L'objectif est de sensibiliser mais de bien faire comprendre que la violence est inacceptable.

Le programme EVAR sera abordé également à travers des interventions infirmières municipales en cohérence avec les thèmes d'Evar (éducation à la vie affective et relationnelle) et identiques par niveau (CP : hygiène, CE1 et CE2 : être en bonne santé, CM1 : les écrans et CM2 : la puberté). A ces interventions, se rajouteront 2 séances obligatoires dans chaque classe.

Certaines classes vont également bénéficier d'interventions d'associations autour des droits de l'enfant. L'éducation à la sécurité routière concerne aussi les élèves de CE2 et de CP.

Objectif 3 de la circulaire : Unir

Il s'agit de développer un lien de confiance entre la communauté éducative, les familles et les élèves.

Avec les familles : diffusion d'une charte parents-école qui clarifie les relations avec la communauté éducative et la nécessité d'une co-éducation au bénéfice de l'élève, participation à des moments festifs au sein de l'école.
Avec les élèves : intégrer pleinement l'élève dans un cadre républicain et rassembleur autour de projets citoyens qui amènent l'école à inclure tous les élèves en gardant comme principe la neutralité et la laïcité.

Plus précisément, l'école doit pouvoir proposer des évènements ou des actions pour rappeler ces valeurs républicaines.

- Cette année, une **commémoration du 11 novembre** a lieu dans chaque école. Les élèves de l'école se réuniront le 9 novembre dans la cour pour un moment solennel autour d'élèves de cycle 3 qui ont préparé des lectures et une présentation du 11 novembre. Au préalable, les élèves de cycle 3 seront allés voir le monument aux morts de la place Salford de manière à en découvrir et comprendre les symboles. Ils expliqueront aux plus jeunes l'importance de la commémoration, de la liberté et de la paix.
- Dans le cadre de **moments partagés** comme l'English Day le 11 juin, la fête de Noël, des voyages, la fête de l'école le 28 mai et divers projets et sorties réalisées par chaque classe.(création d'une mémoire commune, développer l'appartenance à une communauté)
- Dans le cadre de l'implication des élèves dans la vie de l'école à travers les **conseils des élèves** une fois par période (sentiment d'appartenance, dialoguer et inclure),
- Dans le cadre d'activités **inter-niveaux et inter-classes** : décloisonnement entre tous les cycles 3 (rallye-maths en cycle 3) et dans les classes de CE1/CE2 (lors des allers au conservatoire), participation à des travaux communs entre les CP et les GS de maternelle tout au long de l'année (sortie avec les GS dans le cadre des classes du dehors et décloisonnements entre les classes), participation à une visite du collège pour les CM2 à prévoir.

Remarques des RPE : des parents souhaitent souligner positivement la coordination, le décloisonnement et l'organisation mises en place entre les 5 enseignants des cycles 3.

- Dans le cadre de **partages** et d'échanges autour des **horaires aménagés** (présentation des instruments, participation aux portes ouvertes du Conservatoire où les élèves vont assister au cours de leurs camarades danseurs, spectacle de danse des CHAD collégiens à l'opéra le 17 décembre ..)
- Dans le cadre de **projets pédagogiques fédérateurs**.

Remarque : des parents d'élèves proposent des actions bénévoles dans le quartier de l'école qui contribuent également aux échanges entre les familles d'un même quartier.

*Question des RPE : Événements organisés dans les halles Saint-Joseph : les parents souhaitent mieux con*naître *les modalités de soutien de la mairie lors de ces événements, notamment les moyens matériels, logistiques ou financiers éventuellement mis à disposition.*

Réponse apportée : Mme Pinet -Tallon va alerter les adjoints en charge de ces évènements.

9- Actions et projets

Projets annuels prévus

Voyages :

- Voyages à Theix : les classes de CM1 et CM2 iront à Theix une semaine en février.
- Voyage à Lyon : les deux classes de CE1 se rendront à Lyon fin mai .
- Un projet de classe verte sur 2 jours est en cours de recherche pour les 2 CP.

***Projets artistiques, culturels et sportifs* :** Chaque classe permettra aux élèves de l'école de participer à un moment « artistique » partagé et valorisé. Tout n'est pas encore défini et le sera au fur et à mesure dans l'année.

- La classe de CE1A participe à un projet qui donnera lieu à la création de vidéos.
- La classe de CE1B participe à un projet E-Twinning (plateforme d'échange en anglais entre enseignants de différents pays).

Projets collectifs :

- Toutes les classes vont à la piscine à part la classe de CM2 : les élèves qui n'ont pas obtenus le « savoir nager » se rendront à un stage massé en fin d'année sur plusieurs jours
- Toutes les classes bénéficient du parcours culturel proposé par la municipalité (3 sorties artistiques par classe) : danse pour les CP, Musique CE2 et Patrimoine CE1, Arts de la scène ou patrimoine pour les cycles 3.
- 9 classes participent à École et Cinéma qui permet aux élèves de voir 3 films dans l'année issus du patrimoine cinématographique : cette année : A vol d'oiseaux (courts-métrages), Même pas peur, Calamity
- English Day prévu le 11 juin

Sorties des classes pour le premier trimestre :

- *Sur le plan sportif* : participation à des rencontres en athlétisme au stade Jean Pellez, participation à une activité escalade pour une classe, sortie à un centre équestre pour 2 classes, cycle vélo pour 2 classes

- *Sur le plan culturel* : visite d'expositions Salle Gaillard, sortie patrimoine pour 2 classes pour visiter Notre Dame du port, participation de 2 classes à un concert participatif à l'église de Montferrand, Participation de 2 classes aux carnets de voyage, participation à un projet intergénérationnel avec des personnes âgées avec 2 sorties au FRAC, exposition au Musée René Quillot.

***Financement des projets* :**

Mode de financement des projets : Certains projets nécessitent un financement.
Coopérative disponible : environ 4000 euros
Pour l'instant :

- Coopérative scolaire peut attribuer 7 euros par élève.
- Dons des parents sur l'école : 875,70 euros (4 euros par élève)
- Dons de Festi Ferry : en attente

Actions prévues pour l'aide au financement

- Vente de calendriers avant les vacances de Noël
- Fête de Noël à prévoir
- Vente de photos prévues les 28 et 29 avril avec les frères et sœurs maternelle.
- Ventes ponctuelles de gâteaux (2 ventes ont déjà eu lieu)

Actions de Festi Ferry:

- Goûter de Noël : à partir de 17h15
- Fête du printemps : semaine du 20 mars (reste à définir)
- Vente de chocolats de Noël et de Pâques
- Tenue et préparation du buffet à la fête de l'école prévue le 28 mai

Question des RPE :Demande du montant de la recette côté école pour les tickets de jeux
Réponse : 490,95 euros

10) Conservatoire

18 Chad et 60 Cham cette année.
Jours de venue au Conservatoire identiques aux autres années. (mardi et jeudi)
Répartition des danseurs sur 2 classes et des musiciens sur 7 classes.

Organisation :

- *Danse* : cette année, deux professeurs pour chaque discipline (jazz, contemporain et classique) pour permettre de travailler en petit groupes (sauf Hip hop), cours de théorie de la danse, nouveau professeur de hip hop.
- *Musique* : les élèves suivent leur cours d'instrument et de FM ainsi qu'un

ou plusieurs ateliers (1 en CE1, 2 dans les autres niveaux). La chorale d'une heure est assurée par Matthieu Pommeret les lundis après-midi.

Rappel des constats évoqués lors de ce dernier conseil :
Continuité du fonctionnement de l'année dernière :

- Moyens de communication directs entre les enseignants pour un échange plus rapide sur les cours déplacés, les sorties et toute information impactant le fonctionnement mis en place.
- Transmission d'un calendrier avec les contraintes des classes et du Conservatoire pour éviter les informations de dernière minute et les absences en cours de musique et danse liés aux divers projets.
- Fixation de moments clés pour les élèves comme les portes ouvertes CHAM/CHAD (13 mars), les dates de recrutement des nouveaux élèves (28 avril en danse et 18 et 21 mai en musique, la date de la fête de l'école, les spectacles prévus selon les projets.
- Concertations inter-équipes régulières sur l'année.
- Documents de suivi des élèves mis en place : charte de l'élève et des parents, tableau de suivi dans le cahier de liaison)

→ Ajout cette année d'une réunion parents d'informations de début d'année par cycle et par dispositifs (attendus pour les élèves à horaires aménagés et objectifs poursuivis).

Question des RPE :Y aura t'il un conseil Ecole/Conservatoire comme l'année dernière ?
Réponse : Monsieur Bouche , nouveau collaborateur au Conservatoire vient d'arriver. Il est prévu de revoir ce sujet avec l'école.

11- Travaux :

La structure en bois au niveau des coffres doit être modifiée car pas adaptée.

Avec la végétalisation, un point d'ombre supplémentaire a été ajouté : le voilage au-dessus de la salle de Mme Wahrheit mais il sera enlevé pour « l'automatiser » car sa manipulation est très difficile.
C'est un élément qui contribue à faire baisser la température dans la classe (5 degrés en moins).

Question des RPE : Fortes chaleurs : quelles mesures sont prévues ou mises en œuvre pour protéger les enfants en période de fortes chaleurs, notamment dans les classes et dans la cour ?
Réponse apportée : En cas de canicule, l'ensemble des bâtiments reste chaud : chaque salle a ses ventilateurs, les enseignants disposent de brumisateurs pour rafraîchir les élèves, les élèves peuvent disposer d'une gourde dans les cas de fortes chaleurs.
Les élèves restent dans les salles les plus fraîches notamment la salle de musique. La ville travaille sur des solutions passives. Une commission peut venir faire un point d'ici quelques temps. Un voile d'ombrage a été installé pour la classe côté cour qui fait baisser de 5 degrés la température dans la classe. Il n'est pas assez maniable et ne peut pas toujours être mis en place au moment opportun. Mme Pinet-Tallon remet la question de l'automatisation dans son compte-rendu.

Question des RPE : *Parking à vélos : quand sera-t-il disponible ?*
• Stationnement des élèves en attendant la pousse de l'herbe : les élèves doivent actuellement garer leurs vélos à l'extérieur. Cette solution est-elle provisoire ? Quelles sont les alternatives envisagées, notamment après les difficultés rencontrées avec les copeaux et les cailloux ? Est-ce qu'un autre revêtement ne serait pas plus adapté ?
Réponse apportée :Le coin vélo reste en attente d'une solution pour stationner à nouveau les vélos sans que soient déterrées les pierres par les élèves.
De la pelouse a été semée. Elle est pour l'instant préservée et une solution sera trouvée prochainement pour permettre aux élèves de garder leurs vélos et trottinettes
Le respect des espaces plantés est compliqué car les élèves ne respectent pas l'environnement quand ils sont dans la cour.

Question des RPE :
• Produits d'entretien des toilettes : des parents s'interrogent sur le détergent utilisé en raison d'odeurs importantes dans les sanitaires. Quels produits sont utilisés et quelles précautions sont prises pour garantir la sécurité des enfants ?
Réponse apportée :La ville prend le maximum de produits eco-label. C'est le cas pour les produits e nettoyage (Greenfloor et Actipur).
Le nettoyage se fait 2 fois dans la journée un à 14h15 et un autre à 17h15. Les produits sont entreposés hors de la portée des enfants.
• Lave-vaisselle : une question a été remontée concernant également les produits utilisés pour la vaisselle à la cantine. Quel type de produits ménagers sont utilisés, en particulier pour le lave-vaisselle ?
Réponse apportée :Les produits utilisés sont le lav700 et le R700 vendus par la société Sodevie. Les appels d'offre sont réalisés tous les 3 ans et vont être renouvelés l'année prochaine. Le lavage se fait à 90°. Il ne reste donc aucun résidu sur la vaisselle.

Question des RPE :
Le spectacle chad a été fait dans une classe où le vidéoprojecteur était de très mauvaise qualité et ne pouvait se régler.
Réponse : le vidéoprojecteur a été changé depuis.

12- Périscolaire/Restauration scolaire :

Question des RPE : Contrôle des antécédents des animateurs périscolaires et du personnel au contact des enfants : quelles vérifications sont effectuées concernant le casier judiciaire des personnes encadrant les élèves ?
Réponse apportée : Vérification de tous les casiers judiciaires pour tout le personnel du gardien à l'agent d'entretien et des animateurs.
Lorsque l'on signe la feuille d'engagement, la mairie se procure le casier judiciaire à ce moment-là. Les casiers arrivent en 24-48h maximum après la demande.

Question des RPE :
Un enfant végétarien n'a pas toujours assez à manger et a faim dans l'après-midi. Est-ce qu'on peut rajouter un œuf ?
Réponse : il y a un repas végétarien dans la semaine où il n'y a pas de substitut.Par contre, il y a redistribution des restes. Le rajout n'est pas à l'ordre du jour. Les CM1-CM2 mangent en dernier et

sont souvent plus gâtés avec les restes. L'équipe de cantine fait attention que tous les enfants aient suffisamment à manger.

Intervention du périscolaire :

- Les informations sont sur le padlet, les parents peuvent dire s'ils ont besoin de plus d'informations. Un test est mis en place le mercredi après-midi : un goûter commun est offert par la mairie (pris sur le budget alloué pour le périscolaire).
- Un test de petits-déjeuners sera réalisé sur 3 écoles de Clermont à partir de janvier de 2027 à 3 horaires différents (7h30 – 8h – 8h35) : une en centre-ville, une dans le sud et une dans le nord de la ville. Il se fera sur inscription. 4 composantes : céréales, jus de fruits, un fruit, lait.
- Il y a eu de bons retours sur le jeu mis en place pour connaître les animateurs. Lors de la semaine des droits de l'enfant, le 20 novembre, des ateliers vont proposer d'aborder un droit spécifique: l'élève devra doit faire tamponner son passeport dans tous les stands qui présentent les droits de l'enfant. Les parents seront conviés.

Fin du conseil d'école : 20h15